l'entreprise MEDICALE Formation
une marque MNH GROUP

N° 1502
odpc
Organisme enregistré par l'Agence nationale du DPC
Retrouvez toute l'offre du DPC sur www.mondpc.fr

Organiser et développer la Récupération Améliorée Après Chirurgie (RAAC)

Enjeux et perspectives, Aspects organisationnels, Outils pratiques

Formation présentielle : Paris, jeudi 4 et vendredi 5 octobre 2018

Formation éligible au DPC (programme intégré de DPC)

Experts-Intervenants

Pascal ALFONSI
Professeur Associé,
Médecin Anesthésiste-Réanimateur,
Chef du Service d'Anesthésie,
Groupe Hospitalier Saint Joseph (Paris),
Centre Référent pour la mise en place de programmes RAAC, ARS Île-de-France,
Membre fondateur du Groupe francophone de Réhabilitation Améliorée après Chirurgie (GRACE),
Président du groupe de travail du rapport d'orientation sur les "Programmes de Récupération Améliorée Après Chirurgie (RAAC) : état des lieux et perspectives" (HAS – 2016),
Responsable du DU "Médecine péri-opératoire et de réhabilitation précoce et de chirurgie ambulatoire", Université Paris Descartes

Jérôme LORIAU
Chef du Service de Chirurgie Digestive,
Groupe Hospitalier Saint Joseph (Paris),
Centre Référent pour la mise en place de programmes RAAC, ARS Île-de-France,
Secrétaire Général de la Société Française de Chirurgie Digestive (SFCD),
Expert près la Cour d'appel de Paris

Lieu de la formation

Espace Vinci
25, rue des Jeûneurs - 75002 Paris

Retrouvez notre offre de formation sur www.entreprise-medicale.fr

Organiser et développer la Récupération Améliorée Après Chirurgie (RAAC)

Enjeux et perspectives, Aspects organisationnels, Outils pratiques

Paris, jeudi 4 et vendredi 5 octobre 2018

Contexte et objectifs pédagogiques

La **Récupération Améliorée Après Chirurgie (RAAC)** constitue une modalité de prise en charge du patient opéré visant à faciliter le retour à l'autonomie et à réduire le taux de complications et suppose une organisation des soins bien définie. Initialement développée pour des interventions lourdes en chirurgie digestive, elle tend à s'étendre à tous les patients et à toutes les spécialités chirurgicales et est porteuse d'enjeux médico-stratégiques et financiers importants pour les établissements de santé.

À vocation **pratique et interactive**, centrée autour de **cas concrets** (analyse des pratiques professionnelles, retours d'expériences, échanges de points de vue…) et de **questions-réponses**, cette formation permettra :

- de comprendre les enjeux et de maîtriser les conditions de développement de la Récupération Améliorée Après Chirurgie au sein d'un établissement de santé ;
- d'organiser et de structurer la Récupération Améliorée Après Chirurgie au sein d'un service ou d'un pôle chirurgical ;
- de suivre et d'évaluer la Récupération Améliorée Après Chirurgie au sein de l'établissement de santé.

À qui s'adresse cette formation ?

- Chirurgiens
- Anesthésistes-Réanimateurs
- Responsables des Blocs opératoires
- Cadres Supérieurs et Cadres de santé
- IBODE, IADE, IDE et autres Paramédicaux (Kinésithérapeutes, Diététiciens, Nutritionnistes…)
- Infirmières de Coordination
- Cadres et Assistantes médico-administratives
- Présidents de CME
- Directeurs des Soins
- Responsables Qualité
- Responsables Parcours Patients
- Responsables des secrétariats médicaux
- Personnels des ARS en charge du développement de la Récupération Améliorée Après Chirurgie

Orientations nationales DPC 2016 - 2018

- Amélioration de la pertinence des soins
- La réhabilitation améliorée en chirurgie : une nouvelle approche dans l'organisation des soins chirurgicaux de nature à accélérer le virage ambulatoire

Médecins, Pharmaciens, Professionnels paramédicaux :

Si vous souhaitez valider cette formation au titre du DPC, reportez-vous au verso du bulletin d'inscription

Organiser et développer la Récupération Améliorée Après Chirurgie (RAAC)

Enjeux et perspectives, Aspects organisationnels, Outils pratiques

Paris, jeudi 4 et vendredi 5 octobre 2018

Programme

Analyse des pratiques professionnelles

Identification des points critiques et des points clés de bonnes pratiques
Recommandations pour l'amélioration des pratiques professionnelles

Test de connaissances

QCM pré et post-test

I COMPRENDRE LES ENJEUX LIÉS AU DÉVELOPPEMENT DE LA RÉCUPÉRATION AMÉLIORÉE APRÈS CHIRURGIE (RAAC)

1/ Concept et définitions

- Notion de "stress" chirurgical
- Récupération améliorée après chirurgie (RAAC), réhabilitation rapide ou précoce après chirurgie, "Fast track"…
- Facteurs accélérant/ ralentissant la convalescence post-opératoire

2/ Contexte et perspectives

- Données de la littérature nationale et internationale
- Analyse commentée des recommandations de bonne pratique sur la RAAC (sociétés savantes et HAS)
- Bilan des expérimentations de développement de la RAAC
- Perspectives de développement

3/ Bénéfices attendus de la RAAC en établissement de santé

- Améliorer la qualité et la sécurité des prises en charge des patients opérés (diminution du stress lié à l'intervention, réduction de l'agression chirurgicale, évolution fonctionnelle et convalescence rapide, réduction de la morbidité post-opératoire)
- Faciliter la fluidité de l'organisation des soins (meilleure coordination des soins en équipe…)
- Optimiser la performance de l'établissement (diminution des coûts de prise en charge, réduction des durées d'hospitalisation, diminution des réhospitalisations pour complications post-opératoires…)

II MAÎTRISER LES CONDITIONS DE DÉVELOPPEMENT DE LA RAAC AU SEIN D'UN ÉTABLISSEMENT DE SANTÉ

1/ Conduire une démarche de développement de la RAAC

- Initialisation de la démarche (analyse du contexte institutionnel, réalisation du diagnostic, définition d'indicateurs, définition des objectifs attendus…)
- Conduite du projet (étapes, outils, formalisation)
- Évaluation et suivi du dispositif

2/ Clés de réussite et freins potentiels à la mise en place/ déploiement de la RAAC

- Facteurs liés aux patients et aux proches
- Facteurs liés aux équipes de soins
- Facteurs liés aux ressources

III ORGANISER LA RAAC AU SEIN D'UN SERVICE ET/ OU D'UN PÔLE DE CHIRURGIE

1/ Structurer la RAAC au sein du service et/ ou du pôle de chirurgie

- Identifier les membres de l'équipe multidisciplinaire intervenant dans la RAAC
- Susciter l'adhésion des équipes et savoir conduire le changement
- Clarifier les rôles et les modalités de coopération entre les différents acteurs (Chirurgiens, Anesthésistes-Réanimateurs, Cadres soignants, Infirmières de Coordination, autres Paramédicaux, Psychologues, Assistantes sociales, secrétariat…)
- Définir les critères d'éligibilité des spécialités chirurgicales et des patients à la RAAC
- Structurer le parcours du patient en s'appuyant sur la méthode du chemin clinique (de la consultation pré-opératoire à la sortie)
- Identifier les étapes clés et les points critiques permettant d'anticiper les difficultés et les freins à lever
- Élaborer des protocoles de récupération améliorée en détaillant les mesures pré, per et postopératoires (absence de jeûne pré-opératoire, absence de prémédication, prévention de l'hypothermie, modalités de surveillance post-opératoire…)

2/ Organiser et planifier les différentes étapes de la prise en charge des patients éligibles à la RAAC

- Placer le patient au centre de la démarche en favorisant et stimulant son autonomie
- Mettre en place une consultation pré-opératoire dédiée : adhésion du patient, évaluation des comorbidités, délivrance d'informations personnalisées et des conseils éducatifs, anticipation de la sortie et modalités d'accompagnement après la sortie (médecin traitant, acteurs de ville…)
- Définir la stratégie d'optimisation de la condition du patient sur la base d'une préparation adaptée (sevrage tabacologique/ alcoolique, apport glucidique, préparation nutritionnelle/physique…)
- Identifier pour chaque patient les facteurs peropératoires aidant à une réduction du stress chirurgical (facteurs anesthésiques et facteurs chirurgicaux selon les spécialités)
- S'appuyer sur des protocoles adaptés à la procédure chirurgicale visée
- Mettre en place la procédure de récupération améliorée (analgésie multimodale optimale, reprise de l'alimentation précoce, mobilisation rapide…)
- Assurer la prise en charge de la douleur à la mobilisation du patient
- Préparer la sortie du patient et définir les modalités de suivi du patient à la sortie (suivi téléphonique, SMS…)

3/ S'appuyer sur des outils pertinents

- "Passeport RAAC", livret patient ou "journal de bord"
- Protocoles de prise en charge du patient
- Outils de communication Hôpital-patient-ville (lettres, ordonnances, fiches de liaison, documents d'informations pour le médecin traitant…)
- Critères d'évaluation et indicateurs de référence (taux de consultation pré-opératoire dédiée, durée du séjour, taux de reconsultation prématurée non programmée, taux de réhospitalisation, taux d'appels téléphoniques après la sortie…)

4/ Ateliers pratiques

Ateliers pratiques "RAAC"

- *Points clés pour élaborer un chemin clinique*
- *Présentation et analyse commentée d'outils*
- *Pistes de réflexion pour construire des outils adaptés à sa propre unité de chirurgie*

IV ÉVALUATION DE LA SESSION

© L'Entreprise Médicale 2018 - reproduction interdite - www.entreprise-medicale.fr

Informations pratiques - Conditions générales de vente

LIEU DE LA FORMATION

Espace Vinci
25, rue des Jeûneurs - 75002 Paris
Tél. : 01 42 46 79 77
Métro : Grands Boulevards (lignes 8 et 9) - Bourse (ligne 3)
Bus : Grands Boulevards (lignes 20, 39, 48, 67, 74, N15, N16) - Bourse (lignes 20, 29, 39, 74, 85, N15, N 16)

HORAIRES

Accueil : 9 h 00
Stage : 9 h 30 à 17 h 00
Déjeuner : 13 h 00 à 14 h 30
Fin : 17 h 00

RENSEIGNEMENTS

L'ENTREPRISE MÉDICALE
Département Formation
3 bis, rue du Dr Foucault - 92000 Nanterre
Tél. : 01 47 24 07 99 - Fax : 01 47 24 00 40
E-mail : formation@entreprise-medicale.fr
Site Internet : www.entreprise-medicale.fr

PARTICIPATION

Pour une personne	935 €
Par personne supplémentaire dans l'établissement	835 €

Ces prix non soumis à TVA comprennent :
- la participation à la session de formation présentielle pendant 2 journées, incluant les déjeuners, les rafraîchissements, boissons chaudes et viennoiseries fournis à la pause, ainsi que les documents remis au cours de la session présentielle
- le traitement des questionnaires d'audit (2 tours) pour analyse et suivi des pratiques professionnelles (Professionnels de santé souhaitant valider leur obligation de DPC)

HÉBERGEMENT

Pour obtenir la réservation d'une chambre d'hôtel, contactez la société B.B.A via le formulaire en ligne http://formation.netbba.com/

Précisez que vous participez à une formation organisée par L'ENTREPRISE MÉDICALE : le meilleur accueil vous sera réservé et vos souhaits en matière de localisation, de confort et de budget feront l'objet d'une étude attentive de la part de notre partenaire. Ce service est gratuit et vous garantit une solution d'hébergement en toutes circonstances.

INSCRIPTION

Dès réception de votre bulletin d'inscription (accompagné de votre règlement par chèque sauf si le paiement se fait par mandat administratif), une convention de formation vous sera adressée, accompagnée de votre convocation, d'un plan d'accès et, le cas échéant, de votre identifiant et de votre mot de passe qui vous permettront de remplir en ligne le questionnaire d'évaluation des pratiques professionnelles (Professionnels soumis à l'obligation de DPC). Une inscription n'est considérée comme définitive qu'après réception d'un courrier/courriel de commande de l'établissement ou du bulletin d'inscription du participant revêtu de la signature et du cachet du service de formation continue de son établissement. La signature de ce courrier/courriel de commande ou du bulletin d'inscription par le service de formation continue de l'établissement vaut bon de commande et signifie l'acceptation sans réserve des conditions de participation mentionnées dans les conditions générales de vente de la présente rubrique.

PAIEMENT

Le paiement se fait au moment de l'inscription, par chèque à l'ordre de L'ENTREPRISE MÉDICALE, ou par virement bancaire ou mandat administratif après service fait, en mentionnant l'organisme payeur le cas échéant. Toute formation commencée est due en totalité. Une facture est adressée par email au service de formation continue (ou à défaut, à tout autre commanditaire) à l'issue de la formation présentielle accompagnée des attestions de présence.

ANNULATION

La signature du bulletin d'inscription vaut bon de commande et signifie acceptation sans réserve des conditions de participation mentionnées ci-dessous.

Annulation du stagiaire ou de l'établissement : pour toute annulation reçue 15 jours au moins avant le 1er jour de la formation présentielle (date à date), seuls les frais d'inscription sont remboursés. Au-delà de cette limite, les montants versés pour organiser cette formation étant irrécupérables auprès des prestataires sollicités, les frais d'inscription sont dus en totalité quel que soit le motif de l'annulation (y compris en cas de force majeure, maladie, mouvements de grève, difficultés techniques ou climatiques perturbant les transports), mais les remplacements sont admis. Les demandes d'annulations et de remplacements doivent être formulées par écrit et adressées impérativement par fax (01 47 24 00 40) ou par email (formation@entreprise-medicale.fr) pour être prises en compte.
En cas d'annulation tardive (reçue 14 jours ou moins avant le 1er jour de la formation présentielle), les reports d'inscription sur une autre session du même programme de formation sont admis moyennant des frais supplémentaires forfaitaires de 95 €, sous réserve du règlement de la facture concernée.

Annulation des organisateurs : les organisateurs se réservent la possibilité d'annuler cette formation à tout moment et pour quelque raison que ce soit. Dans la mesure du possible, les stagiaires inscrits sont avertis par écrit. Seuls les frais d'inscription sont remboursés, y compris dans l'hypothèse d'une annulation due à un cas de force majeure survenu notamment le jour-même de la formation.

QUESTIONS ÉCRITES PRÉALABLES

Si vous souhaitez poser certaines questions aux experts intervenants préalablement à la formation présentielle, merci de les adresser à : formation@entreprise-medicale.fr en précisant le titre et la date de la formation présentielle.

Les réponses aux questions, transmises sous anonymat aux experts intervenants, seront apportées par ces derniers lors de la formation présentielle.

FICHE-PARCOURS DPC (MÉDECINS, PHARMACIENS, SAGES-FEMMES, PROFESSIONNELS PARAMÉDICAUX)

Les Professionnels de Santé appartenant à l'une des catégories suivantes : Médecins, Pharmaciens, Sages-femmes, Professionnels paramédicaux, peuvent, s'ils le souhaitent, valider cette formation au titre du DPC.

Reportez-vous au verso du bulletin d'inscription pour les détails de la fiche parcours de ce programme intégré de DPC.

Dès lors que vous appartenez à l'une des catégories professionnelles ci-dessus soumises à l'obligation de DPC, **un lien d'accès direct au questionnaire vous sera automatiquement adressé par mail** pour vous permettre d'accéder en ligne (www.entreprise-medicale.fr) au questionnaire d'évaluation des pratiques professionnelles. **Il vous suffit de compléter en ligne le questionnaire d'évaluation des pratiques professionnelles pour entrer dans la démarche de DPC.**

Attention, votre participation aux trois étapes de ce programme intégré de DPC est impérative pour valider votre obligation de DPC et recevoir par mail votre attestation de DPC à conserver précieusement.

Bulletin d'inscription

(tous les champs sont obligatoires - écrire lisiblement)

Bulletin d'inscription à adresser à :

L'ENTREPRISE MÉDICALE - DÉPARTEMENT FORMATION
3 bis, rue du Docteur Foucault - 92000 Nanterre
mail : formation@entreprise-medicale.fr - fax : 01 47 24 00 40

Organisme de formation spécialisé en droit et organisation des secteurs sanitaire et médico-social Déclaration d'activité n° 1192 08550 92 - ODPC n°1502

Session présentielle :

Organiser et développer la Récupération Améliorée Après Chirurgie (RAAC)

Dates : Jeudi 4 et vendredi 5 octobre 2018 **Horaires :** 9h00 - 17h00
Lieu : Espace Vinci - 25, rue des Jeûneurs - 75002 Paris
Métro : Grands Boulevards (lignes 8 et 9), Bourse (ligne 3)
Bus : Grands Boulevards (lignes 20, 39, 48, 67, 74, N15, N16), Bourse (lignes 20, 29, 39, 74, 85, N15, N 16)

Renseignements concernant les participants

PARTICIPANT 1	▼ Nom	▼ Prénom	▼ Catégorie professionnelle (cocher la case)
	.....	.....	☐ Médecin ☐ Sage-femme ☐ Psychologue ☐ Administratif ☐ Pharmacien ☐ Paramédical ☐ Assistante Sociale ☐ Autre
	▼ Fonction ou spécialité	▼ Service ou pôle d'appartenance	▼ Adresse mail du participant
	.....	.....	.....
	N° ADELI :		N° RPPS : .....

PARTICIPANT 2	▼ Nom	▼ Prénom	▼ Catégorie professionnelle (cocher la case)
	.....	.....	☐ Médecin ☐ Sage-femme ☐ Psychologue ☐ Administratif ☐ Pharmacien ☐ Paramédical ☐ Assistante Sociale ☐ Autre
	▼ Fonction ou spécialité	▼ Service ou pôle d'appartenance	▼ Adresse mail du participant
	.....	.....	.....
	N° ADELI :		N° RPPS : .....

PARTICIPANT 3	▼ Nom	▼ Prénom	▼ Catégorie professionnelle (cocher la case)
	.....	.....	☐ Médecin ☐ Sage-femme ☐ Psychologue ☐ Administratif ☐ Pharmacien ☐ Paramédical ☐ Assistante Sociale ☐ Autre
	▼ Fonction ou spécialité	▼ Service ou pôle d'appartenance	▼ Adresse mail du participant
	.....	.....	.....
	N° ADELI :		N° RPPS : .....

Renseignements concernant l'établissement

▼ Nom de l'établissement	▼ Type d'établissement (cocher la case)		
.....	☐ CHU - CHRU	☐ Clinique privée	☐ Conseil Départemental
.....	☐ CH	☐ Service de Santé au Travail	☐ DDCSPP/DRJSCS
.....	☐ EPSM - CHS	☐ EHPAD	☐ Assurance maladie
.....	☐ ESPIC (hors CLCC)	☐ ESSMS (hors EHPAD)	☐ Autre (préciser) :
	☐ CLCC	☐ ARS	.....
▼ Adresse postale complète du Service de la Formation Continue	▼ Adresse mail du Service de la Formation Continue (envoi des conventions, convocations, attestations, factures)		
.....	.....		
.....	.....		
.....	.....		

Règlement

▼ Frais d'inscription pris en charge par (cocher la case)

☐ Budget Formation de l'Établissement ☐ ANFH ☐ Autre Organisme Paritaire Collecteur agréé
☐ Participant ☐ ANDPC ☐ Autre (préciser) : .....

▼ Règlement

☐ Ci-joint un chèque de .....€ à l'ordre de L'Entreprise Médicale. ☐ Virement bancaire

Votre inscription ne sera considérée comme définitive qu'après réception de votre bulletin d'inscription revêtu de la signature et du cachet de votre établissement. La signature de ce bulletin d'inscription vaut bon de commande et signifie acceptation sans réserve des conditions de participation mentionnées dans la rubrique "Informations pratiques - Conditions générales de vente".

Signature et cachet

Fait à ..... le .....

Fiche-parcours DPC

(Médecins, Pharmaciens, Sages-femmes, Professionnels paramédicaux)

Les Professionnels de Santé appartenant à l'une des catégories suivantes : Médecins, Pharmaciens, Sages-femmes, Professionnels paramédicaux, peuvent, s'ils le souhaitent, valider cette formation au titre du DPC.

Dès lors que vous appartenez à l'une des catégories professionnelles ci-dessus soumises à l'obligation de DPC, **un lien d'accès direct au questionnaire vous sera automatiquement adressé par mail** pour vous permettre d'accéder en ligne (www.entreprise-medicale.fr) au questionnaire d'évaluation des pratiques professionnelles. **Il vous suffit de compléter en ligne le questionnaire d'évaluation des pratiques professionnelles pour entrer dans la démarche de DPC.**

Attention, votre participation aux trois étapes de ce programme intégré de DPC est impérative pour valider votre obligation de DPC et recevoir par mail votre attestation de DPC à conserver précieusement.

Programme intégré de DPC en 3 étapes	Objectifs
Étape 1 : Évaluation des pratiques professionnelles Méthode HAS : Audit clinique (1er tour) Étape non présentielle	• Cette étape du programme intégré de DPC vous permet de mesurer sur la base d'indicateurs les écarts entre vos propres pratiques professionnelles et des règles de bonnes pratiques. Sur la base de cette auto-évaluation, vous pourrez identifier des axes d'amélioration de vos pratiques professionnelles ▷ **En pratique :** Après réception de votre inscription à ce programme intégré de DPC, L'Entreprise Médicale vous soumettra un questionnaire d'audit que vous devrez remplir en ligne avant la session présentielle de ce programme intégré de DPC
Étape 2 : Acquisition/ Perfectionnement de connaissances et/ou de compétences Méthode HAS : Formation continue Étape présentielle	• Comprendre les enjeux et maîtriser les conditions de développement de la Récupération Améliorée Après Chirurgie au sein d'un établissement de santé • Organiser et structurer la Récupération Améliorée Après Chirurgie au sein d'un service ou d'un pôle chirurgical • Suivre et évaluer la Récupération Améliorée Après Chirurgie au sein de l'établissement de santé ▷ **En pratique :** Paris, jeudi 4 et vendredi 5 octobre 2018
Étape 3 : Actions d'amélioration et de suivi Méthode HAS : Audit clinique (2nd tour) Étape non présentielle	• Sur la base des mêmes indicateurs, cette étape du programme intégré de DPC vous permettra de mesurer la progression de vos pratiques professionnelles entre les deux tours d'audit ▷ **En pratique :** Pour cela, vous devrez à nouveau remplir en ligne le questionnaire d'audit au plus tard 2 mois après la session présentielle de ce programme intégré de DPC L'Entreprise Médicale procèdera alors à une analyse comparative de vos deux questionnaires d'audit et vous communiquera des propositions d'actions d'amélioration de vos pratiques professionnelles
Méthodes d'évaluation de l'action proposée	• Sur la base du questionnaire d'évaluation qui leur sera remis, les participants évalueront la qualité de l'action de DPC proposée (qualité des apports cognitifs, des intervenants, du remis documentaire et de l'organisation, réponses aux attentes)

Orientations nationales DPC 2016-2018

- Amélioration de la pertinence des soins
- La réhabilitation améliorée en chirurgie : une nouvelle approche dans l'organisation des soins chirurgicaux de nature à accélérer le virage ambulatoire

Les concepteurs et les experts-intervenants ont rempli une déclaration de lien d'intérêt n'engendrant pas de conflit d'intérêt dans le cadre de ce programme de DPC.

Rappel : pour toute annulation reçue 15 jours au moins avant le 1er jour de la formation présentielle (date à date), seuls les frais d'inscription sont remboursés. Au-delà de cette limite, les montants versés pour organiser cette formation étant irrécupérables auprès des prestataires sollicités, les frais d'inscription sont dus en totalité quel que soit le motif de l'annulation (y compris en cas de force majeure, maladie, mouvements de grève, difficultés techniques ou climatiques perturbant les transports), mais les remplacements sont admis. Les demandes d'annulations et de remplacements doivent être formulées par écrit et adressées impérativement par fax (01 47 24 00 40) ou par email (formation@entreprise-medicale.fr) pour être prises en compte.